

20
GÉNÉ-
RATION
24



Cette ressource est mise à disposition par :





LE GUIDE DE LA RENCONTRE SPORTIVE

FORMER UN CITOYEN SPORTIF

Fédération sportive scolaire de
la **ligue de**
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LE GUIDE DE LA RENCONTRE SPORTIVE



PRÉAMBULE	5
LA RENCONTRE SPORTIVE USEP : POUR QUOI ?	7
LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RENCONTRE SPORTIVE USEP	10
1. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP, C'EST UNE MULTITUDE DE MOMENTS DE VIE PARTAGÉS	12
2. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP, C'EST LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS VARIÉES EN CONTINUITÉ DE L'ÉPS	16
3. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP, C'EST UN ESPACE ASSOCIATIF SPÉCIFIQUE	20
4. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP, C'EST UN PROJET SPORTIF ET ÉDUCATIF	24
5. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP, C'EST UN DISPOSITIF QUI MET EN ACTES LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE	30
6. LA RENCONTRE SPORTIVE USEP EST IDENTIFIABLE, ELLE PARTICIPE À LA CONSTRUCTION D'UN CITOYEN SPORTIF	36
LE PARTENARIAT : UNE RENCONTRE D'ADULTES AU SERVICE DE LA RENCONTRE SPORTIVE	40
CONCLUSION... TRÈS MOMENTANÉE	45

Ce serait gageure, voire utopie, que d'ambitionner inscrire plus de 70 années de vie Usépienne en quelques lignes, quelques pages.

Les générations de militants qui se sont succédé au fil de ces décennies n'ont cessé d'affiner ce concept de rencontre sportive USEP, faisant preuve d'une capacité d'innovation qu'il faut souligner tous ces moments de réussite au service d'un seul sujet : l'Enfant !

Fort de ces expériences multiples et réussies, vécues au quotidien de l'École ou dans des moments de grande ampleur, il serait aisé de revenir sur le « comment ? » de ces rencontres. Ce serait ainsi rendre hommage à toute la recherche entreprise et vécue de manière pratique dans ce long temps de vie de notre structure.

Mais il est une question moins présente à ce jour et pour autant devenue incontournable à ce moment de notre histoire : pour quoi la rencontre sportive USEP ?

Les recherches effectuées donnent un éclairage historique grâce à des militants de renom. Peut-être est ce prétentieux de tenter d'actualiser non la pensée fondamentale mais le mode d'expression dans le langage du moment. Ce travail collectif ne peut que mobiliser des militants de passage, tout comme celles et ceux qui nous ont précédés.

C'est notre rôle aussi de nous appuyer sur l'acquis et d'aider à la construction de suites heureuses avec encore et toujours la même ligne directrice en terme d'ambition : aider nos Enfants à bien grandir !

Véronique Bury

*Élue nationale
chargée du
Guide de la rencontre*

Michel Ogier

*Vice-président chargé
de la dynamique
associative*

Jean-Michel Sautreau

*Président
de
l'USEP*

LA RENCONTRE SPORTIVE USEP : POUR QUOI ?

Depuis sa création au sein de la Ligue de l'Enseignement, l'USEP est à l'initiative d'un dispositif spécifique et original : la rencontre sportive. Qu'elle soit dans le temps scolaire ou périscolaire, elle a été conçue, dès l'origine comme une contribution à l'enseignement de l'éducation physique et du sport. Grâce à cette expérience, les institutions publiques ont accordé à l'USEP une habilitation particulière, inscrite dans ses statuts validés en Conseil d'État. Au-delà de ce cadre institutionnel, il convient de mieux définir et d'affirmer notre concept de sport scolaire qui se vit quotidiennement à l'occasion de ces rencontres.



Prendre le temps d'élaborer un Guide de la rencontre sportive est l'occasion de préciser les bases qui fondent notre action commune inscrite dans la diversité, celle-ci étant richesse pour l'USEP.



Ce Guide a l'ambition d'être un outil de référence, pour qu'au-delà des formes et modalités d'organisation certes importantes, les rencontres soient pensées et mises en œuvre au service de la construction de l'Enfant, citoyen sportif de demain. Alors, ce dernier pourra découvrir le plaisir de pratiquer, d'agir avec d'autres dans un « ensemble » enrichissant pour chacun, de se sentir bien et, *in fine*, devenir un être libre grâce à la palette de choix et d'expériences offertes au fil du temps.



LA RENCONTRE SPORTIVE USEP : POUR QUOI ?

Ce guide est destiné à toutes celles et tous ceux que la rencontre sportive interroge ou mobilise, dans l'école et autour de l'école, quels que soient le statut, la taille, les lieux, de l'événement à vivre.

Au préalable, les lignes de force, traits incontournables de notre engagement, doivent être précisées. Elles constituent les bases du sport scolaire.

- S'attacher à ce qu'en toutes circonstances, l'Enfant soit véritablement placé au cœur de l'action : acteur mais aussi concepteur, organisateur et spectateur pour le meilleur apprentissage de la vie associative en acte.
- Faciliter la participation de tous les enfants au nom du respect dû à chacune et chacun, et ce quelle que soit leur singularité.
- Donner à la rencontre sportive USEP ce caractère éducatif, en harmonie complète avec l'École en général et l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive en particulier, faisant le lien incessant entre Éducation et Apprentissages.
- Associer systématiquement activités sportives, réflexives et culturelles dans les différents formats de rencontre.
- Permettre à chacun, adulte comme enfant, de trouver une place au cœur du projet, principe-même de l'association sur lequel nous ancrons notre action.

C'est, au final, nous recentrer ainsi sur le sens même de la rencontre sportive, comme objet premier de l'USEP, au nom d'un projet sportif, éducatif, citoyen.

L'ambition d'un projet sportif, éducatif et citoyen ne peut surprendre lorsqu'on précise que notre action s'insère dans le projet fondamental de l'École républicaine. L'USEP n'est pas née par hasard, justement avant la Seconde Guerre mondiale, temps où la reconnaissance du peuple est menée par le gouvernement du Front populaire au travers de nombre de mesures toujours d'actualité. Elle n'est pas née n'importe où mais bien au sein de la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire porteur de valeurs humanistes partagées.

La diversité de chacun reconnue, et la richesse que cette reconnaissance entraîne, montrent que l'association des forces est une clé de réussite. Toutes ces forces convergent vers l'École et son sujet : l'Enfant. Encore faut-il s'entendre sur la définition du mot École : en effet, il ne s'agit pas de la réduire aux quelques heures passées dans un lieu identifié mais bien de considérer l'espace éducatif, dépassant ces murs au nom d'une ouverture sur la vie et le soleil qui doit l'accompagner.

L'USEP se veut rassembleuse. Tout dans son histoire, ses textes fondateurs, son fonctionnement tend à le confirmer. Avoir choisi en son temps le vecteur associatif renforce et concrétise sur le terrain et au quotidien, cette ambition de réussite. Il constitue le fondement essentiel de l'action qui, en tous lieux doit répondre aux enjeux qui s'offrent à nous :

- mobiliser l'Enfant,
- appréhender l'Enfant dans une approche globale,
- s'adapter à chacun,
- favoriser une ouverture sur le monde,
- adopter une démarche éthique,
- agir avec des partenaires dans le cadre d'un pilotage local.

Le Guide de la rencontre sportive met en évidence ces principes. Ceux-ci mobilisent au quotidien les acteurs de l'USEP qui prévoient, encadrent, font vivre les rencontres sportives. Par ces propositions concrètes, ce Guide doit conforter notre action collective et concourir pleinement à la réussite éducative de la mission qui nous est confiée.



PARTICIPER À LA CONSTRUCTION D'UN CITOYEN SPORTIF

Programmer une rencontre sportive USEP, c'est amener un groupe d'enfants à vivre une aventure au travers d'un temps de pratique sportive partagé avec d'autres enfants et des adultes. Cette « aventure », inscrite dans un projet de l'Éducation populaire, a pour objectif de construire le vivre ensemble par l'appropriation progressive des principes de la vie collective et de valeurs humanistes à travers la pratique d'activités physiques et sportives. En cohérence avec les ambitions de l'École publique, ce fondement singularise la rencontre sportive USEP et illustre son statut de fédération sportive scolaire.

La rencontre sportive USEP se fonde sur l'existence d'un projet : elle se vit et s'apprend autant par le vecteur de l'activité sportive que par l'expérience de la vie associative. L'enfant réfléchit, agit, débat, expérimente pour devenir autonome. Pour ce faire, la posture de l'adulte est primordiale pour accorder une place privilégiée à l'expression de l'enfant. Le projet de l'USEP participe de la construction du citoyen sportif libre et responsable ; c'est un projet sportif et éducatif.

La rencontre sportive USEP peut être comparée à un diamant dont chaque facette concourt à l'éclat de l'ensemble. Chacune de ces facettes correspond à un des six principes fondamentaux qui constituent la rencontre sportive :

- La rencontre sportive USEP, c'est une multitude de moments de vie partagés.
- La rencontre sportive USEP, c'est la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques variées en continuité de l'EPS.
- La rencontre sportive USEP, c'est un cadre associatif spécifique.
- La rencontre sportive USEP, c'est un projet sportif et éducatif.
- La rencontre sportive USEP, c'est un dispositif qui met en actes la continuité éducative.
- La rencontre sportive USEP est identifiable, elle participe à la construction d'un citoyen sportif.

Ces six principes constituent des entrées plurielles qui donnent à chaque rencontre son caractère singulier. La rencontre sportive USEP crée donc l'occasion unique de fédérer cette ambition éducative.

LA RENCONTRE SPORTIVE USEP



Elle est associative



Elle est sportive



Elle est pédagogique

LA RENCONTRE SPORTIVE USEP SIGNIFIE



S'associer



Pratiquer



S'organiser



C'est une multitude
de moments de vie
partagés

C'est un cadre
associatif spécifique



C'est la pratique
d'activités
physiques, sportives
et artistiques
variées en
continuité de l'EPS

Elle participe à la
construction d'un
citoyen sportif



C'est un projet
sportif et éducatif

C'est un dispositif
qui met en actes
la continuité
éducative

Apprendre à vivre ensemble est un des premiers objectifs de l'école. C'est à la fois indispensable à la réussite scolaire des élèves mais c'est aussi et surtout une ambition de formation de l'individu et du citoyen. Partager des moments de vie, c'est partager une histoire et une culture communes, premier pas d'une démarche de coopération favorisant le respect mutuel et le sentiment d'appartenance à un groupe.



L'École est le creuset du vivre ensemble. L'USEP, association complémentaire de l'École, est solidaire de cet objectif majeur, grand défi de l'Éducation à construire. *« Un chantier immense mais combien exaltant nous attend ! Au XIX^e siècle, nous avons eu besoin d'apprendre à lire et à écrire pour répondre aux défis des temps nouveaux. Aujourd'hui nous avons besoin d'apprendre davantage : apprendre à vivre ensemble, apprendre à créer du lien à partir de l'initiative de chacun, rendu à sa véritable humanité »¹.* La rencontre sportive USEP, parce qu'elle est l'expression d'associations sportives d'école est associative. Elle permet à tous ses participants de s'unir autour d'un même projet : vivre tous ensemble un temps de pratique sportive enrichissant, joyeux et partagé.



1. Rojzmann C., 2001

FAIRE DE LA RENCONTRE UN MOMENT EXCEPTIONNEL

La rencontre sportive est une aventure humaine, elle ne laisse personne indifférent. C'est un moment unique qui génère une multitude d'émotions. Elle se vit de manière singulière.

- Elle facilite la découverte mutuelle et la création des relations de respect et de confiance, de solidarité, valeurs fondamentales de l'USEP et de l'Éducation populaire.
- Elle permet autour et par les activités physiques, sportives et artistiques, à chaque participant, de faire de nouvelles découvertes, d'expérimenter, de s'exercer. Elle est le début de la vie sportive de l'enfant dans laquelle s'inscrivent les émotions ressenties.
- Elle participe à l'épanouissement de l'Enfant aux niveaux psychoaffectif, moteur, cognitif, social et renforce son autonomie et les compétences inhérentes à la vie en société : *« être habile dans ses relations interpersonnelles et savoir communiquer efficacement, avoir conscience de soi et avoir de l'empathie pour les autres, savoir gérer les émotions et savoir gérer son stress »*¹.
- Elle regroupe des participants adultes² et enfants, membres de la même association dans des situations où les responsabilités sont partagées, autour de projets sportifs. Elle est le lieu d'échanges favorisant l'éducation formelle et non formelle³.
- Elle offre une occasion à chacun de prendre conscience de sa place, de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

1. Six des dix compétences psychosociales définies par l'organisation mondiale de la santé.

2. Enseignants, conseillers pédagogiques, parents, personnel de l'école, animateurs sportifs, amis de l'école publique...

3. Dossier : Refondation de l'école : quelle place pour l'éducation non formelle ?, *Les idées en mouvement*, n°210, juin-juillet 2013.

UNE EXPÉRIENCE DE VIE

La rencontre sportive USEP est une expérience de vie inédite encadrée, sécurisée par les adultes, réfléchie et construite par tous les membres de l'association, qui contribue à rendre le vivre ensemble plus serein.



Vivre la rencontre sportive permet d'accéder à la reconnaissance de l'autre, de s'ouvrir à l'autre. L'éducation à l'empathie que la situation de rencontre sportive met en œuvre constitue un facteur protecteur puissant. L'empathie émotionnelle, en particulier, qui se déclenche dans les situations de face à face, passe par les corps en présence parce que le corps est aussi langage. L'empathie émotionnelle est en jeu à chaque fois que des personnes sont en interaction. Le projet de rencontre sportive donne place à ces interactions, entre enfants, mais aussi entre enfants et adultes. L'enfant y prend conscience de la situation de l'autre et de son propre engagement.



Partager des sensations vécues donne à chaque enfant la possibilité de reconnaître les participants à la rencontre sportive, comme une version possible de lui-même. La faculté d'empathie inscrit les autres en lui. Par la rencontre sportive, l'USEP est bien dans son rôle de mouvement *« fédérant des associations qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité »*¹.

1. Statuts de la Ligue de l'Enseignement (article 6.)

ÉDUIQUER À LA FRATERNITÉ

La fraternité se définit en termes de lien :

- lien de solidarité qui devrait unir tous les membres de la famille humaine ; sentiment de ce lien ;
- lien qui existe entre les personnes appartenant à la même organisation, qui participent au même idéal.

La transmission des valeurs de solidarité et de fraternité est une des missions de l'École : chaque élève doit devenir un citoyen responsable, qui participe de manière constructive à la vie sociale et prend en compte les besoins des personnes en difficulté, en France et dans le monde. Aux côtés des enseignements, un certain nombre d'actions éducatives sont un moyen de sensibiliser les élèves et de les impliquer concrètement dans des actions de solidarité¹.

L'USEP, attachée à son appartenance à l'Éducation populaire, favorise l'engagement civique des enfants et leur fait vivre la solidarité. Elle est *« un mouvement d'idées qui favorise les lieux de rencontre et de débats, qui donne aux citoyens l'envie de connaître et de comprendre les questions de société pour exercer une pleine citoyenneté »*².

L'USEP s'attache à faire de cette idée de lien le fil conducteur de son action. La rencontre sportive USEP se vit comme un espace où ce lien existe concrètement entre les acteurs, comme entre les temps de vie de l'Enfant. Elle contribue à rendre réel et efficace le lien de solidarité entre les acteurs de la rencontre dans le cadre d'un projet partagé où chacun a sa place quel que soit son statut. C'est bien par la reconnaissance de la place et du rôle de chacun, par la responsabilisation de tous, que se tisse entre tous le lien qui permet la prise en compte de chacun pour la réalisation du projet de rencontre. Celui-ci donne à l'Enfant l'occasion d'acquérir sa dimension de citoyen sportif au sein de son association, de façon à pouvoir l'utiliser dans sa vie future.

1. Charte de la laïcité, document d'accompagnement, 2013.

2. Statuts de la Ligue de l'Enseignement, article 6.

L'article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'enfant stipule que «*Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités*»¹. L'activité physique fait donc partie de ce qui est dû à l'enfant au titre de son éducation.



L'École, par l'intermédiaire de l'EPS offre à tous les enfants une première garantie de cette ouverture vers les activités physiques et sportives et ce qu'elles permettent à l'enfant de construire. Le *mens sana in corpore sano* est encore d'actualité et toujours à défendre. L'EPS est le lieu d'apprentissages moteurs bien sûr, mais aussi d'acquisition de compétences transversales propres à une éducation globale de l'enfant par exemple envers le traitement de l'information, les principes de vie collective, l'incitation à la mise en œuvre d'un projet individuel ou collectif de progression.

L'activité sportive devient fondamentale à partir du moment où l'on se dit que l'acte éducatif passe par l'apprentissage du respect des règles et la relation à l'autre, le développement des compétences motrices et le dépassement de soi, la connaissance de son corps et de ses limites. Fondamental ne veut pas dire qu'il y ait une hiérarchisation entre éducation et sport. Fondamental s'entend plutôt comme ne pouvant être enlevé. Ainsi, par l'intermédiaire des activités sportives qui convoquent à la fois la mise en mouvement du corps, la mise en situation réelle de coopération, la confrontation aux valeurs véhiculées par l'USEP, c'est bien l'éducatif qui prend toute sa place, et ce grâce à ce media singulier qu'est la rencontre sportive.

1. Traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.

LA RENCONTRE SPORTIVE USEP EST MULTISPORTS

Par un choix d'APSA adaptées, elle facilite la participation de tous les enfants quelles que soient leurs singularités. Elle leur donne l'occasion de vivre des expériences motrices variées, de pratiquer des activités diversifiées et innovantes, soit par leur originalité ou leur logique interne (comme le Kin-ball ou Tchouck-ball aux enjeux plus diversifiés que la simple confrontation) ou par des modalités de mise en œuvre privilégiant la coopération, l'émulation, l'équité, la mixité, etc.

Dans le cadre de la compétition, l'USEP valorise la performance relative (au sujet, au groupe...) négociée entre participants. Elle favorise la réflexion sur ces pratiques en prenant en compte des approches transversales telles que l'égalité filles/garçons, la santé, l'accessibilité des pratiques, la solidarité...

L'ENFANT AU CŒUR DE LA RENCONTRE USEP

La rencontre, diverse dans ses formes, met en actes la vie associative. Elle place l'enfant au cœur de l'action en lui proposant de tenir différents rôles sociaux (acteur, organisateur, spectateur, etc.).

L'USEP est porteuse d'une conception humaniste de l'éducation par les pratiques sportives, espaces de socialisation et de solidarité. Instaurées comme un droit, celles-ci favorisent le respect de soi, des autres, des règles, et contribuent à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté. Elles rendent l'intégration effective en donnant à tous les enfants les mêmes droits et les mêmes devoirs. Elles mettent en actes l'égalité des chances.

DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES

Complémentaire à l'enseignement obligatoire de l'EPS, l'USEP offre, au travers de la rencontre sportive, un espace propice à la valorisation des compétences construites en classe. Grâce à la rencontre, elle œuvre à l'adaptation des APSA dans une volonté éducative au travers d'activités physiques diversifiées. L'enfant ressent des émotions, peut les exprimer, apprend à mieux se connaître et à reconnaître l'autre.

La rencontre sportive USEP est le lieu où ces compétences s'expriment. Elle donne ainsi du sens aux apprentissages en les valorisant.

Elle participe à l'éducation globale de l'enfant, s'inscrivant ainsi dans la mission que lui a confiée le ministère de l'Éducation nationale spécifiée par la convention signée en octobre 2009 en ces termes : « *Les associations USEP auront pour objet de contribuer à l'acquisition de connaissances et de compétences sportives, sociales, civiques et culturelles par les enfants, en assurant la cohérence entre les rencontres sportives et les apprentissages de l'EPS* ».

SPORT SCOLAIRE, INTERFACE

La rencontre USEP s'enrichit de la contribution des partenariats avec l'Éducation nationale, le mouvement sportif, les collectivités territoriales principalement. Le sport scolaire, de par son statut-même, assure une ouverture maîtrisée de l'école dans l'intérêt des apprentissages de l'Enfant et de la réussite éducative. « *Les fédérations sportives scolaires jouent un rôle essentiel d'interface entre le système éducatif et les fédérations sportives. Elles sont des structures ressources [...] Cette passerelle entre l'EPS, le sport scolaire et le sport fédéral est primordiale* »¹. En reconnaissant les compétences de tous les participants, la rencontre sportive USEP donne une place à chacun. Elle participe en cela à une structuration des apprentissages, ceux-ci s'enrichissant de l'apport de chacun des partenaires quels que soient leurs statuts. En permettant la reconnaissance mutuelle des uns et des autres, elle donne place au partage des compétences et ce, dans l'intérêt de l'Enfant.

1. Convention de partenariat ministère de l'Éducation nationale, ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ministère délégué à la Réussite éducative et le Comité national olympique et sportif français, 18 septembre 2013.

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ

Le principe d'égalité est inscrit dans les statuts de la Ligue de l'Enseignement au sein de laquelle évolue l'USEP sous la forme d'une volonté éducative œuvrant « *pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle* »¹.

Cette volonté d'éducation à l'égalité se lit à travers toutes les actions de l'USEP, articulées avec l'École publique, lieu premier d'égalité par son existence dans tous les lieux du territoire et son accès permis à tous.

Éduquer à l'égalité ne se traduit pas par l'égalité de l'offre pour tous les enfants mais bien par la garantie d'une offre équitable pour tous. C'est bien en termes d'égal accès à la rencontre sportive qu'il faut parler. En effet, ce qui est visé, ce n'est pas tant que tous les enfants, quelles que soient leurs spécificités, aient la possibilité d'évoluer dans le même contexte mais bien de permettre à chacun de pratiquer, de rencontrer les autres avec la même chance de progrès, de plaisir, d'épanouissement. C'est donc en termes d'équité que la rencontre sportive USEP se vit pour viser à une égalité des chances.

A l'USEP, il importe que tous les enfants participent à égalité d'objectif, c'est-à-dire en vivant tous une activité sportive avec plaisir et progrès. Cette notion de plaisir nécessite de réfléchir à l'adéquation entre les modalités retenues et les capacités des enfants présents. Cela peut se concevoir au travers de défis (défi coopétitif² par exemple), au travers de répartitions des enfants par niveau de capacité (équipes des débutants, des confirmés, des experts comme pour Scolafoot en 1998,...). Ces adaptations invitent à concevoir ensemble un projet d'activités autorisant une place valorisante pour chacun, c'est-à-dire où chacun soit en capacité de s'exprimer et de réussir.

1. Statuts de la Ligue de l'Enseignement, préambule.

2. Démarche sous-tendue par une réflexion sur le concept d'équité en EPS

Une association est définie comme un groupement de personnes autour d'un but ou d'un intérêt commun.

Parler de groupe, c'est parler d'expérience individuelle et d'activité collective. Cette activité collective ne s'entend jamais aussi bien que quand elle est « association » de richesses individuelles.

La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association reprend cette définition et l'érige en liberté publique. Le droit d'association est fondé sur la primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, l'égalité des membres de l'association. Elle consacre une liberté fondamentale, individuelle et collective, que Tocqueville considérait comme la première des libertés : « *Dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science-mère ; le progrès de toutes les autres dépend des progrès de celle-là* ». Rappelons que la première association déclarée est la Ligue française de l'Enseignement déclarée dès le 9 juillet 1901.

Au sein d'une association, les individus associent leurs connaissances, leur activité ou leurs ressources autour d'un but ou d'un intérêt commun. C'est permettre l'articulation entre l'individu et le commun, articulation dont L'École est le premier cadre d'expérience. L'association sportive d'école, affiliée à l'USEP, est le lieu qui, statutairement permet d'associer tous les membres de l'association quel que soit leur statut, adulte comme enfant. Associer tous les adultes qui interviennent dans le cadre de l'association et de la rencontre, c'est permettre la cohérence éducative autour de l'enfant. Associer l'enfant au processus éducatif, c'est l'inscrire dans des pratiques sociales (la coopération, la participation), des pratiques langagières (la discussion, le débat), des pratiques réflexives (les dilemmes

éthiques) tout en se situant dans une perspective de transmission des valeurs communes. Dans le cadre associatif, il découvre et exerce une citoyenneté en actes (liberté de publication, liberté de réunion, liberté d'association). Le travail que l'USEP met en œuvre autour de la rencontre sportive est un lieu privilégié de cet entraînement.



EN COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE AVEC L'ÉCOLE

L'USEP, fédération sportive scolaire du premier degré, a statutairement pour mission *« de promouvoir, le développement d'activités sportives volontaires diversifiées, complémentaires de l'éducation physique et sportive obligatoire et offertes à tous les élèves, dans un cadre associatif et dans une perspective de formation à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme et à la démocratie »*¹.

Les actions mises en place dans le cadre des rencontres sportives USEP s'inscrivent dans le cadre institutionnel et les objectifs pédagogiques de l'École (contribution à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; prise en compte des programmes scolaires). L'USEP a créé, à destination des enfants des trois cycles de l'école primaire, deux outils qui, en favorisant les enseignements scolaires, en particulier l'EPS et l'instruction civique et morale, formalisent leur prolongement en proposant aux enfants de noter, dans un document officiel et personnel, les étapes de leur vie physique et sportive :

- **Le Passeport du jeune citoyen sportif** permet à l'enfant d'y consigner ses expériences associatives.
- **Le P@rcours sportif de l'enfant**, initié à l'école dans le cadre de l'acquisition du brevet informatique et Internet (B2i), lui permet d'inscrire chacun des moments sportifs vécus dans tous les temps de sa vie.

DES VALEURS HUMANISTES REVENDIQUÉES

Née de la Ligue de l'Enseignement qui, dans ses statuts, invite à *« agir en citoyen [...] à favoriser le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix [...] à combattre les inégalités et toutes les formes de discrimination... »*², l'USEP entend contribuer à ce grand projet humaniste vers la formation de citoyens sportifs dans une société laïque plus juste, plus libre, plus solidaire.

1. Statuts de l'USEP, 2005.

2. Statuts de la Ligue de l'Enseignement, articles 1 et 3.

Pour l'enfant, prendre sa licence USEP afin de participer au projet de rencontre construit par la classe, c'est prendre part à la vie de l'association basée sur son projet collectif. C'est la première étape de la démarche associative.

Grâce à la rencontre sportive, l'USEP conduit les enfants vers le respect de soi (rencontres « Ma santé en jeux »..), le respect des autres (encadrement, arbitrage...), le respect des différences (égalité fille/garçon, lutte contre les discriminations avec les rencontres « Sport et handicap », respect de l'environnement).

Les rencontres USEP sont des actes éducatifs empreints de citoyenneté qui donnent du sens à l'apprentissage de la vie associative, qui amènent l'enfant à réfléchir afin d'aller de la simple pratique de l'activité vers les valeurs humanistes, ce qui légitime notre place dans et autour de l'École.

UNE OUVERTURE AUX PARTENAIRES

Ainsi qu'il est écrit dans ses statuts visés en Conseil d'État, en liaison avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif, l'USEP contribue à la cohérence nécessaire des activités physiques et sportives proposées aux élèves de l'enseignement du premier degré. Forte de cette mission, et face à la confusion entretenue entre sport à l'école et sport scolaire, l'USEP doit tenir une place incontournable et un rôle d'interface efficace. Les valeurs humanistes qui fondent l'USEP, l'articulation autour des programmes scolaires sont indissociables de son action. Les partenariats s'appuient sur les compétences de chacun des partenaires pour agir au bénéfice de tous les participants, en particulier les enfants.

ÉDUIQUER À LA LAÏCITÉ

« Les droits de l'homme sont le fondement de la laïcité. La laïcité n'est pas seulement une réaction anticléricale, c'est une philosophie, une philosophie positive qui repose sur le socle des droits fondamentaux. Les droits de l'homme se réfèrent en priorité à la dignité de la personne, à l'autonomie du sujet. Ils supposent un être de raison, capable de choix et d'engagements, un individu qui exerce son libre examen, son esprit critique, qui va peser le pour et le contre avant de prendre une décision et qui accepte de confronter ses convictions et ses idées à celles des autres »¹.

La laïcité, inscrite dans la constitution, est une garantie essentielle de l'égalité républicaine : elle assure chacun de son droit à la même liberté de conscience. L'École a pour mission de former les citoyens de demain. Le principe de laïcité est au cœur des conceptions éducatives de l'USEP. Cette laïcité offre à chacun le maximum d'expression de sa propre liberté de conscience qui soit compatible avec la même liberté pour tous les autres membres de la société. Le principe de laïcité permet un vivre ensemble en bonne intelligence. La rencontre sportive USEP s'inscrit dans ces principes :

- elle éduque sans endoctriner,
- elle permet l'exercice de la libre expression des enfants,
- elle repose sur une culture du respect et de la prise en compte de l'autre,
- elle pratique le respect de la règle (règle du jeu, comme règle de vie)
- elle rejette toutes les violences et toutes les discriminations.

La rencontre sportive USEP, parce qu'elle permet aux enfants d'être actifs dans leur association, dans leur école, leur rend le principe de laïcité accessible. Elle les invite à prendre des initiatives, elle stimule le sens de l'engagement citoyen et constitue le lieu d'apprentissage d'une citoyenneté active et d'une existence créative.

Par la rencontre sportive, l'USEP agit en association complémentaire de l'École et fait sienne la mission que la Nation a confiée à celle-ci : faire vivre et « partager aux enfants les valeurs de la République »².

1. Costa-Lascoux J., *La laïcité à l'école : un principe, une éthique, une pédagogie*, SCEREN-CRDP Créteil.
2. Charte de la laïcité, octobre 2013.

Le projet, et la pédagogie qu'il instaure, « peut contribuer à des apprentissages fort divers : élargir ou consolider des connaissances, mais aussi développer des compétences ou des attitudes, ou encore contribuer à renforcer l'identité ou la confiance en soi »¹.

Seulement ce projet, pour être efficace, doit être crédible pour les enfants. « La force d'un projet est de ressembler à une pratique sociale, à une action collective en vraie grandeur »².

Mettre les enfants en projet relève d'une pédagogie active qui nécessite donc implication des enfants dans la tâche. Elle demande de la part de l'éducateur adulte, enseignant ou non, dévolution. Elle a un prix que celui-ci doit prendre en compte : lâcher prise, ne pas rompre la magie du projet (par des interruptions incessantes pour expliquer ou enseigner) pour entretenir l'envie de réussir, non un exercice ou un apprentissage, mais une entreprise concrète, une expérience. L'adulte « ne se défait pas de son rôle de leader mais il autorise et aide l'auto-organisation du groupe et l'autodiscipline du jeune en particulier par la négociation des règles de vie et le partage des responsabilités »³.



Permettre aux enfants de se projeter dans la vie de leur école, de leur cité, prendre en compte leur avis, solliciter leur réflexion, intégrer leurs idées dans le projet de l'association, dans le projet d'école améliorent le climat scolaire et sont des facteurs de meilleure vie sociale.



La rencontre sportive, conçue comme un projet dévolu aux enfants, est une occasion réelle qui permet à ceux-ci un engagement en tant qu'auteurs de leur vie sportive et citoyenne. Avec ce projet, ils apprennent en faisant, à faire ce qu'ils ne savaient pas faire, comme aurait dit Aristote.

1,2. Perrenoud P., Les tâches complexes pour apprendre, Cahiers pédagogiques, n°510, janvier 2014.

3. Debarbieux É., Agir sur le climat scolaire à l'école primaire, 2008.

UN PROJET POUR L'ENFANT

L'USEP vise à rendre les enfants « auteurs » de la rencontre sportive, c'est-à-dire à participer à sa conception par une démarche partagée avec les autres membres de l'association. La rencontre sportive est alors inscrite dans le projet de la classe et le projet de l'association USEP de l'école.

« Le projet de l'association sportive doit faire partie intégrante du projet d'école et du projet d'établissement, qui sont les instruments du dialogue avec les acteurs et les partenaires de l'École »¹.

Ce projet associatif fait partie intégrante du projet de l'école. Le projet éducatif territorial (PEDT), quant à lui, est pensé en articulation avec le projet d'école. *« Il mobilise toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire »².* La rencontre sportive USEP, parce qu'elle réunit les enfants de plusieurs écoles avec l'appui des acteurs sportifs locaux, est un dispositif transversal qui s'intègre en toute cohérence avec le projet éducatif territorial.

L'USEP permet aux adultes qui mettent en œuvre ces différents niveaux de projets, de construire pour l'enfant un environnement favorable à la conception de la rencontre sportive par l'enfant.

LE PROJET DE L'ENFANT

Organiser une rencontre sportive, c'est se mettre en projet avec d'autres, passer des idées aux actes. Selon son rôle dans la rencontre, l'enfant s'engage dans le volet sportif (performance, défi, contrat ; arbitre, juge, chronométreur...) et/ou dans l'organisation (dispositifs, rôles à tenir...).

Placé dans de réelles situations de production, l'enfant réinvestit ses compétences, apprend et continue de se construire.

1. Développement du sport scolaire, Circulaire n° 2010-125 du 18-8-2010.

2. Loi de refondation de l'École, 8 juillet 2013.

L'ENFANT APPREND

Le projet de rencontre sportive offre à l'enfant la possibilité :

- de coopérer, de se confronter aux autres,
- de s'exprimer, d'écouter les autres, de débattre,
- de créer, d'imaginer
- de faire preuve d'initiatives, d'esprit critique, de prendre des décisions¹.

Il affine ses goûts, questionne ses comportements, fait des choix. Cette éducation au choix relève d'une éducation à la liberté. Cette capacité à adopter une attitude réflexive aide l'enfant à se situer, repérer ses forces et ses faiblesses pour lui permettre de progresser.



Le projet de l'enfant se vit dans un cadre sécurisant et contenant dont l'adulte reste le garant. Le cadre par sa contenance, a pour fonction de rassurer, d'apporter ce sentiment de sécurité permettant à l'enfant de « *s'exprimer en dehors des limites scolaires habituelles de façon à développer sa logique personnelle et pouvoir sortir des systèmes de défense dans lequel il s'enferme à l'école* »². Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en œuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Quelle qu'en soit la nature, le projet, toujours validé par l'établissement scolaire, valorise l'implication de l'élève.

1. Compétences psychosociales définies par l'OMS : Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre les décisions. Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique.

2. Métra M., Martineau A., Agir sur le climat scolaire à l'école primaire, 2004.

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

- définir une démarche adaptée au projet ;
- trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
- prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ;
- prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités¹.

L'ADULTE BIENVEILLANT

L'association USEP met à égalité statutaire tous ses membres, enfants et adultes. Dans cet espace, l'enfant a le même droit de décision que l'adulte. L'enfant peut prendre des responsabilités parce que l'adulte lui fait confiance, qu'il croit en ses capacités.

L'adulte, par une posture bienveillante, permet à l'enfant de s'aventurer, de se projeter. Il l'accompagne dans son projet en lui donnant la possibilité de dire et d'agir². Il accorde une place constructive à l'erreur. Il devient une personne ressource dans la mise en œuvre du projet. Il cesse de professer pour devenir le garant d'une action collective. Le principe de dévolution, mis en exergue par la rencontre sportive, est un élément clé de la didactique de l'EPS³. La mise en projet de la rencontre permet le retrait de l'enseignant ou plus généralement de l'adulte, pour favoriser l'investissement personnel des enfants.



1. Extrait du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Compétence 7: esprit d'initiative.

2. On est là dans le cadre de l'empowerment.

3. Au travers de la dévolution de problème d'après les concepts de G. Brousseau.

Les adultes, avec leurs diversités gagnent à former une équipe cohérente dans ses discours et ses postures. Tous les éducateurs qui interviennent dans le cadre de la rencontre sont les garants d'un cadre protecteur pour tous, permettant à chaque enfant de devenir « sujet » et d'avoir sa place.

Ce cadre doit être connu de tous, parents, intervenants, enseignants pour favoriser la confiance et donc assurer le mieux-être de tous. Avec cette équipe qui l'accompagne, l'enfant construit son propre parcours sportif fruit des expériences vécues : les apprentissages moteurs engrangés, les rôles sociaux assumés, les activités découvertes, pratiquées, observées, étudiées. Il peut suivre l'évolution de son engagement grâce à l'application Internet USEP « Le p@rcours sportif de l'enfant ». Initié à l'école, prenant en compte l'EPS et les rencontres sportives réalisées en temps scolaire, le parcours sportif s'élargit aux temps périscolaires et extrascolaires formalisant ainsi la passerelle de l'apprentissage à l'approfondissement réfléchi et choisi.

ÉDUIQUER AU RESPECT

« Le chemin de l'éducation part du respect pour aller jusqu'au respect ; plus précisément, il part du respect entendu comme simple auto-limitation de son agir pour aller jusqu'au respect entendu cette fois comme souci de l'autre »¹. C'est ainsi qu'Eirick Prairat définit le rôle de l'éducation. C'est passer de l'obligation formelle du respect de la loi, mais aussi de la règle, à une éthique de la réciprocité de l'estime, pour chacun en tant qu'homme ou dans son devenir d'homme.

Si l'idée de respect des autres est fondamentalement inscrite dans les principes humanistes qui fondent l'USEP, il convient de l'étendre au respect des lieux, de la nature, des biens, car le respect *« exprime une certaine idée d'habiter le monde, ou plus exactement de rendre le monde habitable »².*

Le respect est expression d'une volonté : il relève de la connaissance et se doit donc d'être appris. Construire avec l'Enfant le respect de soi, le respect des autres, le respect de l'environnement participe de l'élaboration d'un rapport aux autres plus harmonieux. C'est par le respect que se reconnaît la dignité de l'humanité reconnue en tout homme, donc en tout enfant.

Autour de la rencontre sportive USEP, l'Enfant va apprendre à se connaître, à connaître ses potentialités et à partir de là, à se respecter. Se reconnaissant avec ses forces et ses faiblesses, il est mieux à même de reconnaître les forces et les faiblesses de l'autre, de le dire digne de respect. Mettre en avant lors de la rencontre sportive ce registre éthique du respect, c'est permettre de le construire concrètement dans ses trois dimensions (soi, l'autre, le monde) afin qu'elles s'inscrivent durablement dans l'expérience de l'enfant, participant ainsi à sa formation de citoyen sportif.

Construire ainsi la valeur du respect, c'est *« permettre une nouvelle rencontre, entre deux personnes libres et respectueuses, inscrite dans un strict rapport d'égalité »³.*

1,2,3. Prairat E., *Autorité et respect en éducation, Le Portique [En ligne], 11 | 2003, mis en ligne le 15 décembre 2005, consulté le 10 janvier 2014. URL : <http://leportique.revues.org/562>.*

L'UNESCO distingue trois pôles d'éducation complémentaires :

- l'éducation dans la famille,
- l'éducation formelle à l'école,
- l'éducation informelle dans les loisirs.

Ces trois pans de l'éducation ont encore beaucoup de mal à se connaître et à se reconnaître mutuellement. Ce manque évident d'ouverture vers les autres s'explique notamment par la crainte de remise en questions mais aussi par la difficulté à concrétiser cette ouverture. La continuité éducative, c'est d'abord accepter que l'éducation des enfants n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre mais plutôt une responsabilité commune; elle est donc la mesure et la prise en compte collective de l'interdépendance de l'ensemble des divers acteurs.



La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite une clarification collective des apports éducatifs de chaque temps et de chaque institution.



Dans la chaîne des interventions éducatives, chaque adulte doit avoir le souci des rythmes de l'enfant tout en ayant le souci de l'adulte qui l'assure, quel que soit son statut, et du temps d'éducation qui le précède et qui lui succède.

L'USEP est résolument un mouvement d'Éducation populaire par le sport. Elle entend contribuer à l'éducation de l'Enfant sur tous ses temps de vie. La rencontre sportive USEP est inscrite dans cette dynamique.



Cette volonté se traduit par deux pistes de travail :

- décliner le concept de rencontre sportive sur tous les temps de vie de l'Enfant,
- associer les intervenants des différents temps de vie au concept de rencontre sportive.

DÉCLINER LA RENCONTRE SUR TOUS LES TEMPS DE VIE

Tout acte éducatif s'inscrit dans le temps. La rencontre sportive USEP n'échappe pas à cette règle. En temps scolaire, elle offre un espace favorable à la mise en œuvre d'apprentissages. En classe, la dynamique de projet permet de donner du sens aux apprentissages, de les réinvestir dans des situations complexes, de les valoriser voire de les évaluer. En groupe restreint, le projet de rencontre offre des espaces de réflexion, d'approfondissement qui participent à l'engagement des élèves et peuvent permettre d'augmenter leur estime d'eux-mêmes voire participer de la remédiation. Comme finalité du projet, elle apporte de la cohérence aux différentes actions proposées et aide l'enfant à construire ses repères.

En temps périscolaire, le sport scolaire, donc l'association sportive d'école est l'acteur incontournable. L'objectif premier de celui-ci est l'organisation de rencontres sportives. Dans ce temps périscolaire, peuvent donc se vivre toutes les phases de la rencontre : sa préparation, son organisation, son vécu, le retour sur ce qui a été vécu au travers de tous les temps scolaires et périscolaires.

Le temps extrascolaire offre toute sa dimension et tous ses possibles au projet associatif. Il relève de la pleine liberté de l'association de proposer de faire vivre à ses membres des rencontres sportives sur ce temps, que ce soit elle-même qui les organise, comme en s'associant avec d'autres associations, ou avec le comité départemental pour participer à des rencontres à plus grande échelle : départementale, régionale ou nationale voire internationale.

PENSER LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

Associer les parents à la rencontre sportive, c'est les informer de son existence, les solliciter sur son organisation, son encadrement ; c'est leur ouvrir des espaces de formation relatifs à ces tâches ; c'est leur montrer l'intérêt du sport scolaire en particulier en leur en faisant vivre les richesses ; c'est les rendre membres à part entière de l'association sportive USEP de l'école de leur enfant.

Associer le monde enseignant à la rencontre sportive, c'est participer à leur formation ; c'est montrer combien et comment la rencontre sportive participe à la construction des compétences à atteindre pour leurs élèves ; c'est montrer en le faisant vivre combien et comment le projet de rencontre dynamise une classe, une école et améliore le climat scolaire. C'est faire vivre la force du réseau associatif pour contribuer à la formation et à l'accompagnement des enseignants.

Associer les partenaires de la rencontre sportive, les enseignants, les parents mais aussi ceux issus du mouvement sportif, c'est s'entendre sur ce terme d'Éducation. S'entendre passe avant tout par se parler et agir ensemble. Chaque fédération sportive, quel que soit son statut, est concernée par ce terme d'Éducation. Être partenaire, c'est reconnaître et mettre en commun les forces de chacun pour permettre à l'Enfant d'évoluer et de grandir.

La rencontre sportive s'appuie sur les apprentissages construits à l'École et autour d'elle, dans les temps traditionnels de l'EPS comme dans les autres temps scolaires ou périscolaires.

LES TROIS TEMPS DE LA RENCONTRE

La préparation est un support pédagogique que l'USEP met en œuvre dans le cadre associatif (p. 22). Elle se vit dans le cadre scolaire, celui de la classe, ou/et dans le cadre périscolaire, celui de l'association sportive d'école. Il relève de la responsabilité des membres de l'association, quel que soit leur statut, de la mettre en œuvre, chacun de leur place et avec leurs compétences. Cette préparation participe pleinement de la construction du parcours sportif et citoyen de l'Enfant.

L'événement lui-même rassemble des enfants des différentes associations USEP impliquées. Celui-ci, correspondant au temps de pratique sportive, a, au sein de l'USEP, des exigences qu'il convient de préciser. Pour atteindre les objectifs visés, l'enfant doit d'abord et avant tout capitaliser diverses expériences de pratiques physiques et sportives, ceci pour bénéficier d'un vécu qui lui sert de référence. Il y élargit ses connaissances et sa culture

sportive par l'expérimentation des différents rôles sociaux de la vie sportive : joueur, arbitre, organisateur, journaliste, spectateur... Il construit une attitude réflexive par rapport à des enjeux multiples, comme celui de la santé par exemple, au travers de la pratique physique et sportive qu'il est en train de vivre. Il échange avec les autres, entre pairs, sur celle-ci : ce travail se conduit au travers d'outils USEP comme le remue-méninges mais également des outils issus de « L'Attitude santé » (réglette des émotions, de l'effort, du progrès).

Le bilan et les perspectives : ce temps d'analyse permet de prendre de la distance avec les expériences vécues. Il s'agit bien d'exprimer l'empathie par le corps et par les mots. L'expression verbale, sollicitée après chaque temps de rencontre, met des mots sur ses propres ressentis comme ceux des autres. Cette énonciation, qui part de soi et de ses savoirs au travers des expériences vécues, permet à chacun d'évoquer ses forces et ses faiblesses, ses plaisirs comme ses rejets. Le fait d'étoffer petit à petit, grâce à tous ces vécus, son réservoir de mots, permet de mieux exprimer sa pensée, de mieux gérer ses émotions et, en fin de compte, de mieux vivre ensemble. Ce temps d'analyse valorise le chemin parcouru par les enfants et les adultes depuis le début du projet. Il stimule l'élaboration de nouveaux projets.

Les différents temps ainsi définis forment un projet complet conçu avec tous les intervenants de la rencontre sportive. Ce projet s'enrichit des compétences de chacun. Ainsi construit, il entre dans la cohérence de l'offre sportive faite aux enfants.

Partant de l'apprentissage et donc de l'École, il s'insère dans le projet éducatif et sportif, à quelque niveau que celui-ci soit défini (projet de l'association, projet d'école, projet éducatif territorial) permettant d'ouvrir des espaces d'apprentissages concrets, accessibles à tous et innovants. « Pendant », la rencontre sportive est un lieu d'exercices sportifs et sociaux qui offrent à chacun, adulte comme enfant, une place et un rôle précis, construisant ainsi conjointement un espace d'exercice de la sociabilité, espace sécurisant car connu.

Le « après » se définit, de la part de l'adulte, en fonction de son rôle et de l'objectif pour lequel il a inscrit l'enfant dans le cadre de cette rencontre sportive.

En effet, pour l'enseignant, la rencontre sportive USEP, placée en temps scolaire, peut être l'aboutissement d'un cycle EPS et devenir lieu d'une évaluation, voire d'une validation (savoir-nager, APER...). Pour les parents, les ETAPS, les intervenants des clubs sportifs partenaires, elle permet d'inscrire la pratique sportive dans une continuité qui lui donne sens sur tous les temps de l'enfant. Elle permet d'aller vers la construction du parcours sportif et associatif de l'enfant.

Cet ensemble constitue une expérience singulière qui prend en compte l'enfant dans toutes ses dimensions (motrice, cognitive, sociale et affective). Grâce aux apprentissages qu'il réalise, aux relations interpersonnelles qu'il partage, aux compétences qu'il acquiert ou renforce, l'Enfant a l'opportunité de grandir dans un cadre harmonieux et serein.

En ayant l'ambition d'œuvrer au développement harmonieux de l'enfant, la rencontre sportive tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Pour cela, elle se donne pour objectif de mettre en actes l'articulation de tous les temps de l'enfant. Elle permet de concrétiser le lien qui donne du sens, lien entre les temps de vie et lien entre les personnes qui y interviennent. C'est le principe même de l'association. La rencontre sportive USEP vise ainsi à donner à l'Enfant les moyens de s'intégrer pleinement dans la société.

ÉDUIQUER À LA LIBERTÉ, ÉDUIQUER AU CHOIX

« La liberté est un but, une fin de l'éducation. Elle légitime l'entreprise éducative. Cette liberté ne va pas de soi. L'avoir en visée oblige les éducateurs à former l'enfant avec exigence et contrainte pour lui garantir plus tard l'autonomie morale, personnelle et citoyenne »¹.

L'éducation à la liberté repose sur une éducation au choix. Choisir nécessite d'avoir connaissance de tous les possibles et de son propre désir. Cela exige d'avoir une certaine expérience de la vie et conscience de soi. Être en mesure de choisir, c'est cesser de se laisser porter par habitude et prendre en compte la multiplicité des expériences et la confrontation au réel. Il n'y a choix que parmi différentes possibilités identifiées et une appréciation de leurs effets. *« L'intelligence suppose la perplexité, la perplexité naît de l'embarras du choix »².*

Par son projet humaniste d'émancipation, l'USEP œuvre à faire de l'Enfant un « sujet de décisions ». Pour cela, elle place au cœur de la démarche pédagogique qui accompagne la rencontre sportive, cette notion de décision, en envisageant y compris la possibilité de se tromper. L'espace de choix, l'espace de liberté de la rencontre doit être construit par l'enfant lui-même, avec ses pairs, épaulé par les adultes qui l'aident à repérer les contraintes et les obligations, le nécessaire partage des règles tant de vie que de jeu. La rencontre sportive donne lieu à un « cadre partagé » dans lequel l'enfant expérimente les limites et approfondit les implications en fonction de son âge, de son expérience, des activités, des rôles à assumer... Ces choix réfléchis permettent de découvrir la meilleure manière de progresser. Choisir et justifier imposent de comprendre, de débattre, de négocier.

Le rôle de l'éducateur qu'est le militant USEPien est de proposer un système ouvert permettant de réels choix réversibles afin que l'enfant expérimente, pratique, analyse, ajuste, constate les difficultés et les erreurs. Autant d'éléments formateurs, participant de l'éducation de l'Enfant lui permettant d'avancer sur le chemin qui mène au choix, source de liberté.

1. Ottavi D., *La liberté et l'éducation*, silapedagogie.overblog.com.

2. Meirieu P., *École, demandez le programme*, ESF, 2007.

Le droit à un nom est inscrit dans l'article 3 de la Déclaration des droits de l'enfant. Se construire passe par l'acquisition et la reconnaissance de son identité, repère indispensable pour s'ouvrir au monde.

Partager une identité avec d'autres, c'est partager un système de repérage, une culture commune, un ancrage commun au monde.

S'affirmer d'une même famille de pensée, de la même association, participe de cette démarche identitaire au sens positif du terme. Il ne s'agit pas de s'affirmer à plusieurs contre d'autres, mais bien de se reconnaître comme un parmi d'autres et de reconnaître les autres comme adhérant à la même éthique, de reconnaître l'Autre comme faisant partie de son monde.



Permettre la réussite éducative de l'Enfant passe par l'amélioration du climat de travail. *« Améliorer le climat passe par l'augmentation de l'identification collective dans les établissements, celle des professionnels comme celle des élèves »*¹.

Cette identification se construit de façon individuelle et collective : elle reconnaît la place de chacun dans le groupe. La rendre visible participe de la construction de l'histoire commune à tous ceux qui l'ont vécue, quel que soit leur statut. Elle leur permet de se reconnaître chacun tel qu'il est, d'échanger, d'évoluer.

La reconnaissance de la place de chacun dans le groupe permet de développer l'estime de soi, compétence indispensable pour le bon développement physique et moral de l'Enfant.

1. Osborne, *Agir sur le climat scolaire à l'école primaire*, 2004.

DES PRATIQUES VISIBLES ET ORIGINALES

Tout comme l'école publique, l'USEP est présente sur l'ensemble du territoire français métropolitain et ultramarin. L'ensemble des structures territoriales maillant le territoire impulse des dynamiques favorisant l'organisation de rencontres sportives. L'USEP en 2012-2013, c'est plus de 3 millions de participations d'enfants lors de plus de 31.000 rencontres. Une rencontre sportive USEP se reconnaît au premier coup d'œil : banderoles, flammes, chasubles et maillots aux couleurs de l'USEP, matériel siglé, affiches, et documents d'organisation arborant un « bonhomme crayon » sont autant d'éléments visibles marquant l'identité de l'USEP. Mais au-delà des outils de communication, la rencontre sportive USEP se distingue par la place particulière donnée à l'enfant :

- encadrement d'ateliers sportifs et culturels,
- accueil et accompagnement des groupes,
- participation à des débats,
- pratiques sportives diverses et variées...

La rencontre sportive USEP s'identifie également par la diversité de ses participants, la mixité sociale qu'on y rencontre, l'adaptation des pratiques sportives à tous les participants. La posture bienveillante des adultes sachant s'effacer pour laisser l'enfant prendre des responsabilités et des initiatives en toute sécurité, constitue par ailleurs un autre signe distinctif de la rencontre sportive USEP.

DES OUTILS CONCRETS

Construire la rencontre sportive avec d'autres enfants, pour d'autres enfants, est le premier pas de la dynamique associative. Les apprentissages, les expériences peuvent se partager à l'occasion d'Assemblées d'enfants, espaces d'expression où chacun peut s'exprimer à égalité de droit, échanger sur un vécu et des pratiques propres à la culture sportive.

L'USEP a aussi développé des outils pour permettre à l'enfant de prendre conscience de ce qu'il vit au travers des rencontres. Grâce à ceux-ci, il identifie ses acquis, repère la diversité, la multiplicité et la cohérence de ses expériences vécues dans le cadre de son association.

A l'issue de la rencontre, chaque enfant peut également se voir remettre un diplôme individuel mentionnant avec précision les éléments constitutifs de la rencontre : échelle territoriale, date, lieu, niveau de pratique, résultats obtenus, rôles sociaux assumés, etc. Au-delà de la simple attestation de participation, ce diplôme représente un véritable signe de reconnaissance positif et officiel participant d'une meilleure estime de soi, levier essentiel du développement physique et moral de l'enfant.

Au niveau collectif, par le truchement d'expositions ou de concours, les rencontres donnent souvent lieu à des productions d'enfants, valorisées parfois dans le cadre de partenariats locaux, départementaux, régionaux, nationaux tels que « Avec le sport, aidons nos enfants à bien grandir », « les partenariats sportifs innovants » organisés en partenariat avec la Fondation du Sport Français – Henri Sérandour.

La valorisation de ce travail, que ce soit celui des adultes (documents pédagogiques), comme celui des enfants (compte-rendu, production plastique, film, blog) favorise :

- l'échange et la mutualisation au sein du mouvement,
- la communication concrète et explicite vers l'extérieur.

Participer à une rencontre sportive USEP est, pour l'Enfant, le premier pas dans la vie associative et citoyenne : la première étape de son parcours sportif et citoyen. C'est par la rencontre sportive USEP identifiée, repérée, que l'USEP transmet les valeurs humanistes qui la fondent. Elle est le moyen d'expression de l'USEP. Et comme cette expression est belle, elle en est la vitrine.

ÉDUIQUER À L'OUVERTURE AU MONDE

L'article D 321-1 du Code de l'éducation énonce que « l'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde ». Le Pacte pour la réussite éducative, signé en octobre 2013, reconnaît que cette éducation au monde et l'ouverture de l'enfant à celui-ci est indispensable à son plein épanouissement.

Dans la société mondialisée, cette ouverture sur le monde est pour certains, condition de réussite sociale dans une vision économique. L'USEP, comme mouvement humaniste, ne saurait la réduire à cette dimension. En visant l'« *ouverture des esprits à la connaissance et à la compréhension de la diversité des cultures et des sociétés* » l'USEP se refuse « *à donner ce sentiment et cette volonté de l'unicité, de l'individualisation. Ce que nous voulons, c'est que par le sport, l'enfant découvre un lien supplémentaire avec autrui, qu'il se sente un maillon responsable de l'immense chaîne qui unit les hommes dans le temps et dans l'espace* »¹.

L'USEP revendique son rôle d'éducateur, de passeur. Elle vise, en permettant à l'Enfant de partir à la découverte des cultures autres, y compris par le sport, à construire l'universel qui ne peut se dire que dans la pluralité des cultures. S'ouvrir au monde, c'est s'ouvrir à l'autre ; c'est accepter de le regarder comme riche, pourvoyeur de nouvelles connaissances, de nouvelles émotions. C'est le reconnaître en reconnaissant à la fois son altérité enrichissante et sa ressemblance.

La rencontre sportive USEP, oblige les enfants à sortir de leur rapport frileux à l'altérité qui comporte une part d'aléas et de risque pour leur faire vivre tout l'enrichissement et la joie possibles. « *C'est dans la rencontre singulière que s'engagent et se transforment à la fois les rapports à la culture de l'autre et les rapports à sa propre culture. L'universalité est un horizon qui ouvre chaque culture à ce qui, dans sa rencontre avec les autres, sera, pour elle, source de développement et de perfectionnement* »².

1. Raymond Boisset (1912-1991) Membre du PUC, sélectionné olympique au 400 m, commissaire général adjoint de l'UFOLEP (1946-1970), vice-président de l'UFOLEP-USEP (1970-1988).

2. Dupuis P. A, Le respect des singularités, Le Portique [En ligne], consulté le 27 janvier 2014. <http://leportique.revues.org/556>.

LE PARTENARIAT : UNE RENCONTRE D'ADULTES AU SERVICE DE LA RENCONTRE SPORTIVE

Le dictionnaire Quillet définit le partenariat comme une « *association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts, en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation voire une obligation* ». Le partenariat permet de créer des synergies, de tirer profit d'une complémentarité, de mettre en commun des ressources.

Le concept de partenariat est lié à l'idée d'ouverture, de rencontre enrichissante avec l'Autre. Il est bien en phase avec l'idée de « rencontre » que l'USEP tient à mettre en œuvre pour l'Enfant.

AGIR EN PARTENARIAT, C'EST S'ENGAGER ENSEMBLE

Toute structure (collectivité territoriale, mouvement sportif, fédérations sportives, associations locales) a des objectifs liés à son essence. Chacune a des moyens en termes de personnes qualifiées et reconnues, de réflexion pédagogique (adaptation des règles, du matériel,...), de moyens logistiques. La première étape d'un partenariat à construire est la reconnaissance, de la part de chacun, de ce qu'est l'autre. Elle impose une volonté d'ouverture et de reconnaissance de l'autre comme un égal mais non un identique. C'est à partir de cette reconnaissance de l'autre que se décide la création d'une passerelle entre les deux entités, faisant de cette différence une richesse pour un projet ciblé et partagé. Celui-ci va s'appuyer sur les compétences de chacun pour agir au bénéfice de tous.

LA COMPLÉMENTARITÉ POUR UN PARTENARIAT CONSTRUCTIF

Cette complémentarité s'inscrit dans un cadre précis de projet, à la fois dans la succession des temps que vit l'Enfant, comme dans la cohésion des partenaires sur un même temps. Il s'agit de passer de la logique de juxtaposition à une logique de coordination : cette dernière concourt à une approche globale de l'Enfant nécessaire à la réussite éducative. A partir de l'acceptation de cette complémentarité voulue, le partenariat se négocie.

Doivent être définis très précisément les objectifs partagés à atteindre ensemble dans le cadre d'un projet ciblé. En fonction de ces objectifs, chacun mettra dans le pot commun ce qu'il est en mesure d'apporter en termes de moyens, de ressources, de réflexions. Le partenariat met en évidence une volonté d'action, celle-ci s'articulant en tout premier lieu autour des programmes scolaires mais aussi d'un apprentissage du « vivre ensemble » propre au monde associatif.

L'ENSEIGNANT MAÎTRE D'ŒUVRE

Dans le cadre scolaire, la rencontre sportive USEP relève de la responsabilité de l'enseignant. Prévoir une rencontre sportive USEP, c'est s'entourer de toutes les compétences requises : cela amène à la rencontre avec d'autres professionnels. Mais, parce que ce projet sportif est vécu à l'intérieur de la classe, l'enseignant en est le garant en termes d'apprentissages comme en termes de respect des valeurs de l'École républicaine. Cet aspect de la polyvalence des enseignants, maîtres d'œuvre du projet, induit la reconnaissance du rôle éducatif des partenaires qui gravitent autour de l'école et donc autour des enfants : les parents, mais aussi les éducateurs des collectivités territoriales, les éducateurs sportifs de clubs, les partenaires du monde de la santé, des structures spécialisées...

UNE RÉFLEXION, UNE FORMATION POUR UN LANGAGE COMMUN

L'USEP, par sa vocation de passerelle entre le monde de l'école et le monde sportif, a su fédérer autour de son projet sportif et éducatif. En posant les bases de ce langage commun, les divers partenaires travaillent avec elle à bâtir une démarche éducative cohérente avec l'École. L'USEP fonde ainsi les bases d'un partenariat réfléchi où chacun sait où est sa place. Faire émerger les aspects positifs de ces multiples interventions possibles pour y créer une cohérence relève de la responsabilité de l'équipe enseignante. Ces capacités de maître d'œuvre expriment une forme indispensable de la polyvalence de l'enseignant du premier degré à laquelle il convient de former les enseignants.

SPORT ET ÉCOLE : POUR UN SPORT SCOLAIRE

Face à la confusion entre sport à l'école et sport scolaire, et prenant prétexte de l'offre sportive qui s'est très largement étoffée, l'USEP, en sa qualité de fédération sportive scolaire, œuvre à faire se rencontrer école et sport. Cela se traduit par une place qui doit être incontournable et un rôle d'interface à jouer efficacement. Pour cela, l'USEP fait vivre un projet sportif et éducatif mettant en avant son rôle de garant de la continuité éducative. C'est en se plaçant comme passerelle entre le monde de l'école et celui du sport que l'USEP œuvre à garantir une éducation pour l'Enfant.

Construire un partenariat, dans le contexte éducatif auquel l'USEP entend apporter sa contribution, c'est reconnaître à chacun sa place dans l'éducation de l'Enfant et mettre en œuvre une cohérence des actions en les coordonnant pour viser à une approche globale de l'éducation de l'Enfant, à partir du champ de référence qu'est le parcours sportif de l'enfant. Les partenaires à rassembler autour de cette volonté relèvent de différents statuts, et chacun entre à part entière dans le processus.

L'USEP, FÉDÉRATION SPORTIVE SCOLAIRE

L'USEP, de par son statut, est amenée à construire des partenariats avec les fédérations sportives délégataires. Ceux-ci peuvent relever de la volonté propre d'une fédération délégataire et de l'USEP, ou peuvent englober également le ministère de l'Education nationale et l'UNSS, fédération sportive scolaire du second degré. Ces partenariats permettent d'enrichir et d'affirmer le répertoire multi-sportif, gage d'ouverture et d'enrichissement pour l'Enfant. Les apports et appuis techniques, matériels et humains qu'ils engendrent bénéficient à l'Enfant en temps scolaire et hors temps scolaire. Les partenariats, lorsqu'ils sont associés à des spectacles sportifs de haut niveau, développent un apprentissage de la complexité « des sports » pour former des spectateurs éclairés, capables de sens critique : ils permettent à l'Enfant de comprendre et de lire des gestes techniques et tactiques mais également de se confronter aux enjeux éthiques et environnementaux, aux différentes problématiques du sport dans sa diversité.

Pour garantir la volonté éducative que l'USEP veut porter à travers le sport, les partenariats qu'elle engage avec les fédérations sportives délégataires sont formalisés par la signature de conventions qui mettent en avant les points suivants :

- l'adaptation des modalités de pratique au public spécifique des enfants des écoles primaires publiques en termes de matériel et de pédagogie ;
- des accroches culturelles autour de tous les éléments de culture liés à l'activité (vocabulaire, histoire...) ;
- la possibilité pour les enfants USEPiens de suivre les événements sportifs de l'activité en direct ;
- les productions pédagogiques nécessaires au développement de l'activité ;
- les formations réciproques des enseignants et des intervenants.

Le projet de l'USEP est bien l'organisation, en tous lieux du territoire qui le choisissent, d'une rencontre sportive autour des six principes que ce guide met en avant. Chacun des partenaires peut alors apporter à la rencontre sportive son domaine d'expertise, ses outils, ses richesses, ses savoir-faire sans rien oublier de ce qui fait la richesse de l'Autre. Ainsi, pourront s'articuler toutes les potentialités pour construire ensemble une rencontre sportive. Cet événement exceptionnel permettra alors à l'enfant de prendre conscience de ce que peut être le sport c'est-à-dire, un temps de vie harmonieuse que tous peuvent partager, adultes comme enfants.

Voici donc ce guide de la rencontre sportive USEP qui pourrait être considéré comme étant arrivé au terme de la démonstration voulue se basant sur un « pour quoi ? » largement explicité.

Mais non, le point final n'est pas atteint, loin s'en faut !

En effet, il ne pouvait être question de clôturer plus de soixante-dix ans de vie mais simplement, humblement, marquer juste une étape au fil d'un parcours sans fin, écrire une page de cette déjà longue histoire et la marquer d'une toute petite et humble empreinte par la plume de militants ayant pris soin de s'asseoir, réfléchir, débattre, respirer et oser écrire ces quelques lignes.

Ainsi, l'histoire ne peut s'arrêter. Pour qu'elle continue et serve des générations d'Enfants, le rassemblement des forces est une des conditions incontournables. C'est ce que veulent prouver les réflexions sur le partenariat.

Ce guide va donc se poursuivre et montrer la force de ces partenariats noués de longue date ou bien plus récents. Vont donc suivre dans le temps, et compléter ainsi ce guide, des travaux successifs sur des rencontres s'appuyant sur une multitude d'activités, toutes centrées sur l'intérêt de l'Enfant.

Ainsi, après avoir posé ce regard réflexif sur cette rencontre sportive, entrer à nouveau dans l'action pourra se faire avec un œil un peu nouveau grâce aux apports de ce guide qui ne pouvait être construit comme une fin en soi.

Pour que l'USEP ait un avenir, il pouvait sembler nécessaire de s'arrêter ne serait-ce qu'un instant sur cet objet « rencontre sportive », sans doute pour mieux repartir pour de bien belles aventures.

Alors, que l'USEP avance, qu'elle continue de se construire et qu'elle offre aux Enfants suffisamment d'activités les aidant à bien grandir par le sport, qui plus est scolaire !

Paris, 31 janvier 2014.

Jean-Michel Sautreau

Président de l'USEP

Document réalisé par :
Céline Carli (USEP Lot et Garonne), Bernadette Grave (USEP Nord),
Patrick Lablanche (USEP Loire), Eliane Lécuyer (USEP Dordogne),
Annie Ramirez (USEP Drôme).

Coordination : Véronique Bury, élue nationale et
Pascale Bourdier, adjointe à la direction nationale USEP.

Conception graphique : C. Bureau pour Éditions EP&S.

Photographies : USEP, USEP 45.

Achevé d'imprimer en Union européenne.

Dépôt légal : avril 2014.

Une rencontre est une découverte : découverte de lieux, découverte de pratiques mais surtout découverte des autres, de soi.

La rencontre sportive à l'USEP permet aux enfants et adultes de se découvrir autour d'une activité sportive. Elle s'attache à cette notion de découverte en ce qu'elle signifie de regard, de questionnement, de confrontation.

La rencontre sportive USEP, c'est évidemment une aventure, un moment de plaisir, mais aussi et peut-être surtout un moment d'éducation et d'apprentissage : ce que l'enfant va y trouver lui sera extraordinaire et donc source d'émotions.

En s'affirmant d'un mouvement sportif et éducatif inscrit au sein d'un mouvement d'éducation populaire, l'USEP œuvre à faire de la rencontre sportive un outil d'expression et de création pour l'Enfant, participant ainsi à sa place, à l'idéal humaniste et républicain qui la fonde.

